



PLUS IL Y A DE COYOTES, PLUS LA ROUTE EST SÛRE.



Merci d'avoir choisi Mini Coyote V2 et bienvenue dans la Communauté Coyote, forte de plusieurs centaines de milliers d'utilisateurs. Mini Coyote V2 est un Assistant d'Aide à la Conduite qui vous permet de mieux gérer votre vitesse en vous informant en temps réel sur la présence des zones à risque, zones de danger, des perturbations routières ainsi que des limitations de vitesse.

La philosophie de la Communauté Coyote c'est la participation active de tous ! En signalant les zones à risque et les perturbations, chaque utilisateur participe à l'amélioration de la sécurité de l'ensemble des membres de la Communauté.

Pensez à vous enregistrer sur **moncoyote.com**, c'est rapide et vous bénéficiez de **3 mois gratuits supplémentaires** ! (voir détail p. 21)

## LES POINTS FORTS DU MINI COYOTE V2

Écran couleur



Trois touches multifonctions  
Alertes vocales

## DÉMARRER MINI COYOTE V2

Appuyez sur **A** ou **C**. La recherche des signaux satellites peut prendre quelques minutes. Lorsque l'écran de démarrage disparaît, Coyote est prêt.

## ÉTEINDRE MINI COYOTE V2

**En roulant comme à l'arrêt :**

Appuyez sur la touche **A** pendant 2 secondes.



## BATTERIE :

Temps de charge : 4 heures

Autonomie jusqu'à 5 heures

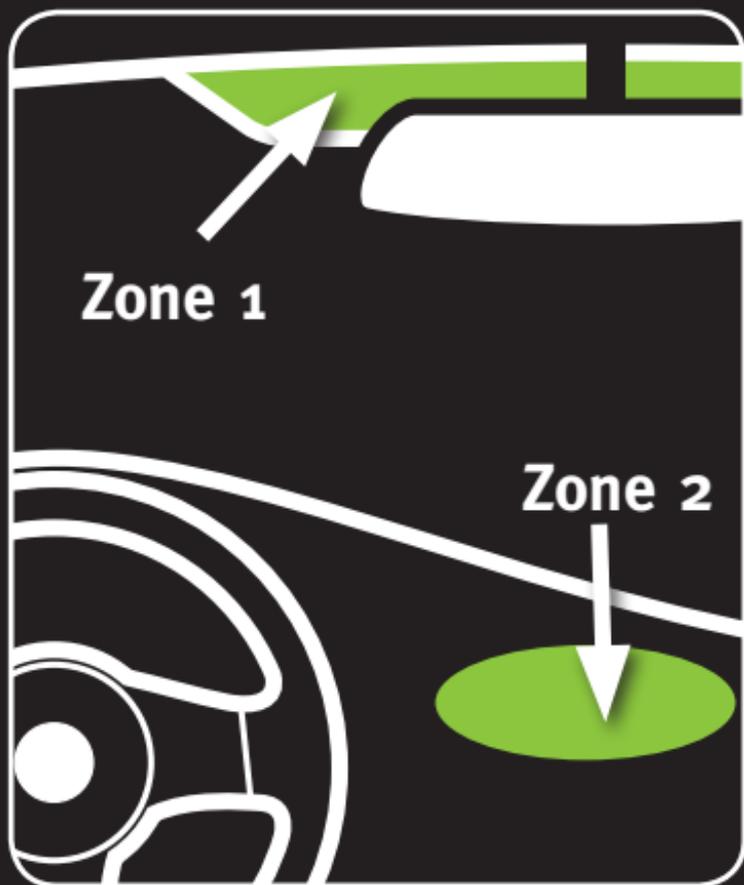
Veillez charger votre Mini Coyote V2 complètement avant la première utilisation.

## INSTALLER **MINI COYOTE V2** DANS VOTRE VOITURE

Pour les pare-brises athermiques, collez impérativement le support pare-brise dans la **Zone 1** près du rétroviseur intérieur.

Glissez ensuite le Mini Coyote V2 dans son support, la face arrière vers le ciel.

Ou bien, utilisez le support **aimanté** fourni avec l'appareil pour placer Coyote sur votre tableau de bord (**Zone 2**).



## ÊTRE UN BON ÉCLAIREUR :

Coyote a pour objectif de contribuer à la **sécurité et à la prévention routière** en incitant ses utilisateurs à respecter la **législation en vigueur**.

Chaque éclaireur signale aux autres membres de la Communauté la présence sur la route d'une perturbation ou d'une zone à risque.

**La qualité et la fiabilité des informations envoyées à la Communauté dépendent de chaque éclaireur.**

**Si vous souhaitez devenir un bon éclaireur, il vous suffit donc de signaler tous les risques pertinents et répondre à toutes les questions posées sur votre parcours.**



Les étoiles affichées à l'écran de votre Mini Coyote V2 indiquent l'indice de confiance moyen des éclaireurs qui vous précèdent, susceptibles de signaler une zone à risque ou une perturbation.

La création de cet indice de confiance (voir p. 7) s'inscrit en droite ligne avec la philosophie de la Communauté Coyote.

**L'indice de chaque éclaireur est évolutif :**  
Il est basé sur la **fréquence** et la **fiabilité** de sa participation.

**Plus l'éclaireur participe, plus son indice de confiance augmente !**

A contrario, une implication faible ou nulle dans la Communauté fera baisser l'indice.

# ÉCRANS STANDARDS

## ÉCRAN À L'ARRÊT



- 1 Nombre d'éclaireurs actuellement dans le rayon donné
- 2 Éteindre
- 3 Mode Démonstration/Coyote Assistance
- 4 Paramètres
- 5 Rayon de la zone d'éclaireurs

## ÉCRAN EN ROULANT



- |                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| 1 Vitesse limite                     | 5 Niveau de charge de la batterie        |
| 2 Voie parcourue                     | 6 Vitesse actuelle                       |
| 3 Nombre d'éclaireurs                | 7 Distance de l'éclaireur le plus proche |
| 4 Indice de confiance des éclaireurs |  |

## ÉCRANS STANDARDS

### ÉCRAN ÉCLAIREURS



L'écran éclairateurs est actualisé toutes les 5 minutes et signalé par un bip.

- 1 Type de voie parcourue
- 2 Nom de voie parcourue

### ÉCRAN ALERTES



- 1 Type d'alerte
- 2 Longueur de la zone
- 3 Temps écoulé depuis la dernière confirmation
- 4 Nombre de confirmations

Voir Alertes et Icônes en pages 9-15.

## TYPES D'ALERTES

---

### 1. **ROUGE**, JE LÈVE LE PIED



Lorsque votre fond d'écran est **rouge**,  
Un risque avéré est signalé sur votre route.  
**Ralentissez.**

## TYPES D'ALERTES

### ZONE A RISQUE TEMPORAIRE



Évènement temporaire signalé par la Communauté. A chacun d'estimer les risques qui lui semblent importants.

### ZONE DE DANGER PERMANENT



Zone d'accidents fréquents comprenant ou non un radar fixe (dont radars de feux rouges).

## TYPES D'ALERTES

---

### TAILLE DES ZONES D'ALERTE

AUTOROUTE



ROUTE



VILLE



## TYPES D'ALERTES

---

### 2. ORANGE, J'ANTICIPE



Lorsque votre fond d'écran est **orange**, un risque potentiel est signalé sur votre route.  
**Adaptez votre conduite.**

### PERTURBATION



Votre Coyote vous avertit (ou vous avertissez) d'une zone de perturbation telle qu'un bouchon, un accident...

## TYPES D'ALERTES

### 3. VERT, JE ROULE EN SÉCURITÉ



Pour encore plus de sécurité, votre Coyote diffuse également des messages de prévention routière.

### MESSAGES DE SÉCURITÉ

Exemples :



## SIGNALER UNE ZONE À RISQUE OU UNE PERTURBATION



Une zone à risque dans votre sens de circulation : **pressez C**

Une zone à risque dans le sens opposé de votre circulation : **pressez A**

Une perturbation dans votre sens de circulation : **pressez B**

## CONFIRMER UNE ZONE À RISQUE OU UNE PERTURBATION



Si la zone à risque ou la perturbation n'est plus présente : **pressez A**

Si la zone à risque ou la perturbation est toujours présente : **pressez C**

# ICÔNES ET AUTRES ALERTES (exemples)



Allumer  
Eteindre



Démonstration



Menu



Annuler



Vitesse Limite  
non vérifiée



Autoroute



Déclarer  
sens opposé



Déclarer  
Perturbation



Déclarer  
mon sens



Coyote  
Assistance



Vitesse  
Respectée



Route



Sortir  
Retour



Valider



Descendre



Confirmer



Dépassement  
de Vitesse



Ville



Muet



En charge



Niveau de  
Batterie

## PERSONNALISER MINI COYOTE V2

Les paramètres par défaut de Mini Coyote V2 sont modifiables via le bouton menu.

### 1 SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Coyote participe activement à la sécurité de la Communauté. Outre l'affichage des limitations de vitesse, les incidents trafic sont transmis en temps réel par la Communauté Coyote et par les services d'informations routières.

**LIMITE DE VITESSE :** Ajuste l'affichage et les signaux sonores en cas de dépassement, à la limite et aux modifications des limites de vitesse.

**AUTOROUTE INFO :** Configure l'affichage et les signaux sonores lors des réceptions des incidents de trafic.

**PERTURBATIONS :** Paramètre la signalisation visuelle et sonore à l'approche des perturbations routières.

## 2 ZONE À RISQUE ET ZONE DE DANGER

Chaque éclaireur contribue à la sécurité et à la prévention routière en signalant la position des zones à risque temporaire afin d'inciter l'ensemble de la Communauté à respecter la législation en vigueur.

**TYPE D'ALERTE :** Paramètre l'affichage et les signaux sonores dans les zones.

**SEUIL D'ALERTE :** Seuil d'activation de l'alerte sonore de survitesse dans les zones.

### 3 ÉCLAIREURS

Mini Coyote Plus vous permet de choisir les niveaux d'alerte affichés en fonction du degré de confiance que vous accordez aux informations partagées par les éclaireurs de la Communauté. Consultez votre propre indice de confiance sur l'écran **Info Abonné** dans le Menu Coyote.

**MODE VILLE :** Affiche, en temps réel, le nombre d'éclaireurs les plus proches de vous. Mise à jour toutes les 5 minutes.

**MODE ROUTE :** Affiche tous les éclaireurs devant soi, ou uniquement ceux dans son propre sens.

**BIP ACTUALISATION :** Emet un signal sonore lors de la mise à jour du nombre d'éclaireurs (toutes les 5 minutes).

## 4 AUTRES RÉGLAGES

Certains réglages vous permettent d'adapter Mini Coyote V2 à votre environnement, de rallonger considérablement l'autonomie de votre batterie et le cas échéant, de l'adapter à son mode d'alimentation.

- VOLUME :** Niveau sonore des alertes ou mode «silence».
- LUMINOSITÉ :** Réglage de l'intensité lumineuse de l'écran.  
(Niveau 1 = meilleure autonomie).
- ARRÊT AUTO :** Paramètre le temps avant l'extinction si le véhicule s'arrête. En position "**sur alimentation**", Mini Coyote V2 s'active ou s'éteint avec la prise 12V allume cigare.
- MODE ÉCO-BATTERIE :** Intensité lumineuse de l'écran réduite. Elle augmente automatiquement lors d'une alerte ou d'une déclaration.
- MODE JOUR/NUIT :** Réduit automatiquement l'intensité lumineuse de l'écran la nuit.

## PRÉCAUTIONS D'EMPLOI / GARANTIE

### **Emplacement dans le véhicule :**

Vous devrez placer le boîtier impérativement derrière votre rétroviseur intérieur si votre véhicule dispose d'un pare-brise athermique (pas de réception GPS hors de cette zone). Vous devez placer le Mini Coyote V2 à un endroit qui ne gêne pas votre conduite. Le Mini Coyote Plus n'est pas conçu pour une utilisation à l'extérieur. Il doit être utilisé à l'intérieur du véhicule uniquement.

### **Température excessive :**

Évitez de laisser votre Mini Coyote V2 dans un véhicule à l'arrêt en plein soleil. Une utilisation par une température supérieure à 50°C réduit considérablement la durée de vie de l'écran et de la batterie.

### **Batterie :**

Le Mini Coyote V2 disposant d'une batterie rechargeable, il est strictement interdit de l'approcher d'une flamme, sous peine d'explosion.

### **Transmission GSM :**

Le Mini Coyote V2 intègre un système de transmission radio GSM/GPRS. Il convient de respecter les mêmes recommandations d'utilisation que pour un téléphone mobile.

### **Sécurité routière :**

Afin de garder toute votre attention sur la conduite de votre véhicule, évitez de manipuler le Mini Coyote V2 quand vous conduisez. Le Mini Coyote V2 est un assistant à la conduite qui n'incite pas au non-respect du Code de la Route. Aussi fiables soient-elles, les limitations de vitesse indiquées par votre Coyote ne sauraient remplacer celles dûment signalées par les panneaux indicateurs qui, seuls, font foi. Coyote ne peut donc être tenu responsable de toute infraction fondée sur le non-respect des panneaux de signalisation.

### **Garantie :**

Le Mini Coyote V2 est garanti pièces et main-d'œuvre (hors batterie) pendant 24 mois à partir de la date d'achat. L'ouverture du boîtier par un technicien non habilité par Coyote System annule la garantie. Le Mini Coyote est conforme aux exigences essentielles et aux autres conditions applicables de la Directive 1999/5/CE. Le certificat de conformité du produit est disponible sur le site web Coyote : [www.moncoyote.com](http://www.moncoyote.com).

## ENREGISTREMENT **COYOTE** :

**Jusqu'à 3 mois supplémentaires de gratuité en vous enregistrant.**

Vous disposez d'une offre découverte gratuite d'un mois qui commence dès la première utilisation de votre produit Coyote. Enregistrer votre produit peut vous permettre d'étendre la durée de cette offre découverte gratuite à 4 mois.

*Si vous avez acheté votre Coyote sur [www.moncoyote.com](http://www.moncoyote.com), vous êtes automatiquement enregistré et bénéficiez des 3 mois supplémentaires.*

### **Pour enregistrer votre produit Coyote :**

1. Notez d'abord votre identifiant Coyote (ID) et les 4 derniers chiffres de son numéro de série (SN) sur l'écran **Info Coyote** dans le Menu Coyote.
2. Allez sur **[www.moncoyote.com](http://www.moncoyote.com)** et suivez les instructions d'enregistrement à l'écran (les 3 mois supplémentaires vous seront crédités dès la validation de votre email),
3. ou contactez le Service Client Coyote :  
**France 08 92 68 89 10** (0.34 € /minute)  
du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 9h à 19h, hors dimanche et jours fériés.

## DÉCOUVREZ LA NOUVELLE GAMME D'ACCESSOIRES MINI COYOTE

Une large gamme d'accessoires dédiée au Mini Coyote est disponible sur le site [www.moncoyote.com](http://www.moncoyote.com). Elle se compose d'étuis, d'un kit voiture et de chargeurs.

### LES ETUIS



Pour votre confort, la gamme Etuis est disponible en trois versions : la version rigide, la version cuir et la version néoprène.

## LES CHARGEURS



Selon vos besoins, vous pouvez opter soit pour un chargeur allume-cigare soit pour un chargeur secteur.

Enfin, grâce au kit moto, vous pouvez également utiliser votre Mini Coyote sur votre 2 roues.

## CONTRAT DE LICENCE D'UTILISATEUR FINAL

Le présent contrat de licence d'utilisateur final (ci-après "CLUF") est proposé par la société COYOTE SYSTEM, société par actions simplifiée au capital de 37.575,00 euros, identifiée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 482 878 139, dont le siège social est situé 5 rue Salomon de Rothschild à Suresnes (92150), représentée par son Président, domicilié en cette qualité audit siège (ci-après "COYOTE SYSTEM").

COYOTE SYSTEM se réserve le droit de modifier le présent CLUF à tout moment sans préavis. Ces modifications sont opposables à compter de leur mise en ligne et ne peuvent s'appliquer aux contrats conclus antérieurement. La dernière version du CLUF est disponible sur le site Internet de COYOTE SYSTEM à l'adresse suivante :

<http://www.moncoyote.com>

### PREAMBULE

COYOTE SYSTEM a développé et commercialise le Terminal COYOTE GPS embarqué permettant de communiquer en temps réel à son utilisateur, abonné au Service COYOTE, des informations routières telles que les limitations de vitesse en vigueur, les sections de voie

dangereuses (notamment l'état du trafic routier, zone accidentogène, zone de contrôle de vitesse) ou les points de danger précis (notamment obstacle au trafic, passage dangereux, dangers temporaires).

Le Terminal COYOTE fonctionne notamment grâce à un logiciel développé par COYOTE SYSTEM et dont elle est propriétaire exclusive (ci-après le «Logiciel»), qui suppose le traitement de certaines données relatives à la fois à la position de votre véhicule (latitude, longitude, vitesse et cap), à la présence de sections de voie dangereuses telles qu'elles sont enregistrées par COYOTE ou signalées par l'ensemble de la communauté composées des utilisateurs, ainsi qu'aux points de danger précis (ci-après les «Données COYOTE»).

La mise en service du Terminal COYOTE implique l'adhésion pleine et entière au présent CLUF. Ce CLUF est le seul applicable et remplace toutes autres conditions, sauf dérogation expresse, écrite et préalable de COYOTE SYSTEM.

### ARTICLE 1 – DROITS CONCEDES

**1.1** Par le présent CLUF, COYOTE SYSTEM concède à l'Utilisateur Final, qui l'accepte, un droit d'utilisation personnel, limité, incessible et non exclusif du Logiciel (ci-après dénommée la "Licence") selon les termes et conditions exposés ci-après.

**1.2** La Licence comprend exclusivement le droit d'utiliser le Logiciel (y compris sa documentation) pendant la durée du CLUF.

**1.3** La Licence ne comprend aucun transfert de propriété du Logiciel ni de l'un quelconque de ses éléments (y compris la documentation) au profit de l'Utilisateur Final.

**1.4** L'Utilisateur Final s'engage à ne pas décompiler, reproduire, traduire, adapter, arranger, modifier le Logiciel ainsi que la documentation y associée, même si de tels actes seraient nécessaires pour permettre l'utilisation du Logiciel conformément à sa destination.

**1.5** L'Utilisateur Final s'interdit d'utiliser le Logiciel avec tout autre produit que le Terminal COYOTE.

**1.6** L'Utilisateur Final s'interdit tout acte de cession ou redistribution du Logiciel ou de sous-licence sans l'accord exprès, écrit et préalable de COYOTE SYSTEM. COYOTE SYSTEM se réserve le droit de céder le CLUF à un tiers.

## **ARTICLE 2 – PROPRIETE INTELLECTUELLE**

**2.1** COYOTE SYSTEM déclare être titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle sur le Logiciel et sa documentation. COYOTE SYSTEM est soit propriétaire des Données COYOTE, soit titulaire d'une licence d'exploitation de ces dernières en vertu de contrats de licence conclus avec des tiers.

COYOTE SYSTEM est titulaire exclusive des droits de propriété intellectuelle relatifs au Terminal COYOTE et au Service COYOTE. COYOTE est également seule propriétaire des données qui sont remontées automatiquement par le Terminal COYOTE ou manuellement par le Client. Vous autorisez expressément COYOTE SYSTEM à exploiter ces données dans le respect de la législation "Informatique & Libertés" conformément à l'article 8 ci-après.

L'Utilisateur Final renonce définitivement à contester directement ou indirectement la validité de tels droits de propriété intellectuelle, quels qu'ils soient, et la titularité de COYOTE SYSTEM relative à de tels droits.

**2.2** Le Logiciel et sa documentation sont protégés par copyright, droit d'auteur et par les traités internationaux en vigueur.

**2.3** Tout acte de l'Utilisateur Final non autorisé par la Licence constituerait donc une contrefaçon susceptible de poursuites judiciaires.

## **ARTICLE 3 – MISES A JOUR**

**3.1** COYOTE SYSTEM pourra, de temps à autre, mettre à jour le Logiciel, à distance, afin d'améliorer ses performances et corriger d'éventuelles erreurs détectées pendant l'exécution du CLUF.

**3.2** Le Client s'engage à permettre la mise à jour automatique du Logiciel et à ne pas interrompre le téléchargement et l'installation des données transmises à distance par COYOTE SYSTEM.

**3.3** Le Client reconnaît que, pendant le processus de mise à jour, le Logiciel ainsi que le Terminal COYOTE pourront ne pas fonctionner correctement.

#### **ARTICLE 4 - GARANTIE**

**4.1** Les stipulations de la Licence sont sans préjudice des garanties accordées par la loi et les règlements en vigueur.

**4.2** COYOTE SYSTEM garantit à l'Utilisateur Final que le Logiciel fonctionnera pour l'essentiel conformément aux spécifications, sous réserve de la bonne installation des mises à jour du Logiciel conformément à l'Article 3 ci-avant.

**4.3** COYOTE SYSTEM ne garantit pas que le fonctionnement du Logiciel sera ininterrompu et exempt d'erreurs, ni que les éventuelles anomalies du Logiciel seront corrigées.

**4.4** COYOTE SYSTEM ne saurait garantir à l'Utilisateur Final que le Logiciel est adapté à ses besoins personnels ou à un usage particulier.

**4.5** COYOTE SYSTEM ne saurait être tenue responsable de la perte d'informations ou de données, ou de tout autre dommage direct ou indirect consécutif à l'utilisation du Terminal COYOTE et/ou du Logiciel.

#### **ARTICLE 5 – ASSISTANCE TECHNIQUE**

**5.1** La Licence comprend le droit pour l'Utilisateur Final d'obtenir une assistance technique téléphonique gratuite (hors coût de la communication) relative à l'utilisation du Terminal COYOTE et/ou du Logiciel.

**5.2** Les modalités de contact du service d'assistance technique sont exposées dans les conditions générales de vente COYOTE SYSTEM.

#### **ARTICLE 6 – DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

**6.1** Le fonctionnement du Logiciel rend nécessaire une collecte et un traitement automatisé de données à caractère personnel de l'Utilisateur Final au sens de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ce que l'Utilisateur Final reconnaît et accepte expressément.

**6.2** L'exercice par l'Utilisateur Final de son droit d'opposition à la collecte lors de l'utilisation du Logiciel constitue un obstacle à la formation du CLUF.

**6.3** Le traitement automatisé de données à caractère personnel a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

**6.4** L'Utilisateur Final dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles le concernant qu'il peut exercer sur demande écrite adressée à COYOTE SYSTEM conformément aux stipulations des conditions générales de vente COYOTE SYSTEM.

## **ARTICLE 7 – RESILIATION**

**7.1** La Licence sera résiliée de plein droit et sans contrepartie pour l'Utilisateur Final en cas de violation par ce dernier des obligations en découlant.

**7.2** L'exercice par l'Utilisateur Final de son droit à l'effacement des données personnelles le concernant entraînera la résiliation immédiate et sans contrepartie pour l'Utilisateur Final de la Licence.

**7.3** La résiliation de la Licence implique une obligation pour l'Utilisateur Final de cesser immédiatement d'utiliser le Logiciel.

## **ARTICLE 8 – DONNEES PERSONNELLES - INFORMATIQUE ET LIBERTES**

COYOTE SYSTEM s'engage à protéger les données à caractère personnel du Client.

Le Client est informé que, pour les besoins du Service COYOTE, COYOTE SYSTEM collecte et traite les données de géolocalisation du véhicule du Client (latitude, longitude, vitesse, cap, identifiant du Terminal COYOTE). COYOTE SYSTEM conserve la dernière position connue du véhicule du Client mais s'engage à ne pas conserver les coordonnées des positions antérieures dudit véhicule.

Ces données de géolocalisation sont intégrées par COYOTE SYSTEM de manière anonyme dans une base de

données exploitée par COYOTE SYSTEM.

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite "Informatique et Libertés" et sous réserve de justifier de son identité, le Client dispose du droit de demander à ce que les données à caractère personnel le concernant soient rectifiées, complétées, mises à jour, verrouillées ou effacées si ces données sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées, ou si la collecte, l'utilisation, la communication ou la conservation de ces données est interdite.

Le Client dispose également du droit de s'opposer, pour des motifs légitimes, à ce que des données à caractère personnel le concernant fassent l'objet d'un traitement. Une telle opposition rendra toutefois impossible l'exécution du Contrat. Dans ce cas, les redevances mensuelles resteront dues par le Client, qui ne pourra plus utiliser le Service COYOTE.

Le Client peut exercer ces droits en envoyant un courrier postal accompagné d'un justificatif d'identité à l'adresse suivante : COYOTE SYSTEM - Informatique et Libertés - 5 rue Salomon de Rothschild 92150 SURESNES.

## **ARTICLE 9 – DIVERS**

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent CLUF.

**Bonne route avec Coyote.**



Pour toute information, vous pouvez contacter l'organisme d'enlèvement et de traitement des déchets auquel Coyote System adhère : ECO SYSTEMES.

Le logo et les marques Coyote et Mini Coyote Plus sont des marques déposées de Coyote System.  
QSG-00-MC2-110610 © 2010 Coyote System, document v1.0, Conception graphique [www.id-s.fr](http://www.id-s.fr)